

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

19/073/DDCV

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA
GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES
HANDICAPES - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur
des personnes handicapées 1ère Répartition 2019 - Approbation des conventions
annexées.**

19-34091-DGUP

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées de notre secteur – 1^{ère} répartition 2019.

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations œuvrant en faveur des personnes handicapées.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2019 d'un montant de 241 600 Euros dont 20 000 Euros pour notre secteur est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Sont attribuées les subventions suivantes à des associations de notre secteur œuvrant en faveur des personnes handicapées, au titre de l'année 2019 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

ICOM Provence 13011 EX 014282 Action : « Accès aux technologies de l'information et de la communication »	3 000 Euros
Dyspraxie France DYS 13 13011 EX 014016 Fonctionnement	2 000 Euros
L'Avi Sourire 13012 EX 014134 Action « Sport Handi Nautique Corbières – 2019 »	7 000 Euros
L'Avi Sourire 13012 EX 014181 Action « Favoriser la mixité sportive personnes handicapées / valides – 2019 »	2 000 Euros
L'Avi Sourire 13012 EX 014168 Action « Challenge Handi Aviron – 2019 »	2 000 Euros
L'Avi Sourire 13012 EX 014045 Fonctionnement	4 000 Euros

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues avec les associations. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 3 Le montant de la dépense, soit 241 600 Euros (deux cent quarante et un mille six cents Euros) dont 20 000 Euros (vingt mille Euros) pour notre secteur sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2019, Service 30744 – Chapitre 65.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 13 juin 2019